NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN AOÛT 2019

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées mensuellement à la conférence de presse bimensuelle des Nations Unies.

En août 2019, le BCNUDH a documenté 457 violations des droits de l'homme en RDC, soit une légère diminution par rapport au mois de juillet (482 violations). Sur l'ensemble du territoire, les agents de l'Etat sont responsables de 54% des violations documentées, dont les exécutions extrajudiciaires d'au moins 48 personnes, tandis que 46% ont été perpétrées par les combattants de groupes armés, dont les exécutions sommaires d'au moins 58 personnes. Tandis que le nombre de violations commises par des agents de l'Etat a augmenté, le nombre d'atteintes attribuables aux groupes armés dans les provinces en conflit est en baisse par rapport au mois précédent.

Près de 96% des violations ont été commises dans les provinces affectées par les conflits (437 violations), entrainant la mort d'au moins 100 civils, dont 25 femmes. Les agents de l'Etat y ont commis plus de violations (52%) que les groupes armés (48%). Parmi toutes les parties au conflit, les principaux auteurs dans ces provinces sont les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) (26%), tandis que parmi les groupes armés, ce sont divers groupes Maï-Maï qui ont commis la majorité des atteintes aux droits de l'homme documentées (21%). La province du Nord-Kivu demeure la plus affectée (212 violations, soit 49% des violations commises dans les provinces affectées par les conflits). Elle est suivie par le Sud-Kivu (74 violations), le Maniema (49 violations) et le Tanganyika (42 violations). Le nombre de victimes adultes de violences sexuelles (27 victimes) a diminué par rapport au mois précédent (95 victimes).

Dans les provinces non affectées par le conflit, 20 violations des droits de l'homme (4% du total) ont été documentées. Les agents de la Police nationale congolaise (PNC) en sont les principaux responsables (85% des violations) et la majorité des violations ont été commises à Kinshasa (13 violations) et dans les provinces de la Lualaba (cinq violations) et du Haut-Katanga (deux violations).

En août 2019, le BCNUDH a documenté 59 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales en lien avec l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire, soit une augmentation notable de par rapport au mois précédent (38 violations). Les principaux auteurs de ces violations restent les agents de la PNC (38 violations). Les violations les plus rapportées sont les atteintes au droit à la liberté et sécurité de la personne (16 violations), suivies de celles aux droits à la liberté d'opinion et d'expression (12 violations) et à l'intégrité physique (11 violations). Le nombre de victimes a fortement augmenté par rapport au mois précédent, avec 131 victimes en août contre 44 en juillet, dont

la plupart des personnes sans affiliation connue (105 victimes) et des membres de partis politiques (16 victimes)

En août 2019, le BCNUDH a continué d'appuyer les juridictions militaires et civiles dans le cadre de la lutte contre l'impunité. À titre indicatif, au moins sept combattants de groupes armés et un agent de la PNC ont été condamnés pour des violations et atteintes aux droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC.

En août 2019, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins 12 activités de renforcement de capacités des organisations de la société civile et des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme, parfois conjointement avec d'autres sections de la MONUSCO et des partenaires externes. Au total, 589 personnes dont au moins 33% de femmes ont participé à ces activités.

Enfin, dans le cadre de son programme de protection, le BCNUDH a traité, sur l'ensemble du territoire de la RDC, 25 cas de menaces et violations des droits de l'homme à l'encontre de 40 personnes dont trois femmes, parmi lesquelles 29 défenseurs des droits de l'homme, six victimes et cinq journalistes.